

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 26 Année : 2020

Exécutoire le : **24 JAN. 2020**Affichée le : **24 JAN. 2020**Visée le : **23 JAN. 2020***FINANCES***Budget ASSAINISSEMENT****AP/CP 019 – Système d'assainissement d'Albens - Révision n°2**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture de l'autorisation de programme,
Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CCCA, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire en lien avec l'évolution démographique.

Le système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Albens est non conforme et a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'état. Cette non-conformité est liée aux volumes surversés par temps de pluie depuis le réseau vers la Deysse. La réglementation fixe un taux maximum surversé de 5% du volume généré par le bassin versant. Ce taux est aujourd'hui de 21 %.

Afin de retrouver une conformité des installations il est proposé de raccorder le système d'assainissement d'Albens sur celui d'Aix-les-Bains, avec une démolition à terme de la station d'épuration d'Albens. Le raccordement se ferait sur le réseau déjà réalisé par la CCCA situé sous la RD1201 à l'extrémité sud de la commune de La Biolle.

Le montant total de l'opération était estimé initialement à 3 200 000 € HT.
Pas de subvention initialement attendue.

Au vu de l'avancement des études et des contraintes techniques il est proposé de réévaluer l'autorisation de programme (AP) à hauteur de **3 988 368 €**.

Un dossier de demande de subventions a été déposé en juillet 2019 auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général de la Savoie. Après étude, ce dossier a été retenu au titre du Contrat de Bassin 2019-2022 signé avec l'Agence de l'eau le 03 juillet. La subvention attendue est de **1 225 000 €**.

La réalisation de cet équipement a été intégrée dans la prospective financière Assainissement.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire la révision des crédits de paiement tel que présentée ci-dessus. Le montant de l'Autorisation de programme est de **3 988 368** euros HT (annexe jointe). Le solde net pour la collectivité évolue de 3 200 000 € HT à 2 763 368 € HT.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°2 portant modification des crédits de paiements.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD

APCP019 - Système assst Albens Annexe

Révision_1			
Intitulé de l'opération :	APCP019 - Système assainissement Albens		
Budget :	ASSAINISSEMENT		
Imputation analytique :	281 et 281AP		
Montant initial de l'opération :	3 200 000,00 euros		HT
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	↗	(révision n°1)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°2)
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2018		14 075,14	14 075,14
Dépenses réalisées 2019		20 000,00	77 307,10
Dépenses programmées 2020		3 944 700,00	3 215 000,00
Dépenses programmées 2021		9 592,86	681 985,76
TOTAL		3 988 368,00	3 988 368,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues			Proposé 1 225 000,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			2 400 000,00
Autofinancement			363 368,00
TOTAL			3 988 368,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 019 - Système d'assainissement d'Albens - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3132 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3132-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions